



Tél : 04 90 75 20 02

commune-de-viens@wanadoo.fr

Mise en place de composteurs villageois

Suite du Rdv public du 6 octobre 2023
Place de l'Ormeau



Vous avez été nombreux à échanger à ce rendez-vous !!

Etaient présents : 21 personnes

Pour la Mairie : Frédéric Roux – Viviane Dargery – René Arnal – Philippe Casanova – Loïc Chapon.

Pour les habitants : Eliane Casanova, Elisabeth Deshays, Frédéric Cerf, Caroline Pilon, Françoise et Angel Escobar, Christophe Gindro, Raymond Perrone, Michel Conte, Robert Grimaldier, Ghyslaine Chevalet, Marc Ribereau, Jean-Louis Bellon, Christine Riss, Michèle Giberti.

Présentation du projet par M. Patrice Bout, chargé du pilotage pour le SIRTOM de la Région d'Apt,

Animation de la rencontre et compte-rendu par Loïc Chapon.

Préambule :

- La Loi AGECE du 10 février 2020 impose le **tri des déchets organiques**, qui deviendra obligatoire pour les professionnels, les collectivités locales, les industriels et les particuliers **à compter du 31 décembre 2023**. Ainsi, tous les citoyens devront se mettre au compostage, et donc disposer d'un bac pour trier les restes de repas et les épluchures de fruits et légumes. **En 2024, toutes les collectivités** seront tenues de proposer des solutions afin que les Français ne jettent plus leurs biodéchets à la poubelle.

- Lors du Conseil Municipal du 21 septembre dernier, **M. le Maire de Viens a proposé à M. Loïc Chapon** d'être référent sur ce dossier, en partenariat avec M. René Arnal, Délégué au SIRTOM.

1^{ère} partie : Explications de M. Bout et réponses aux questions (des interviews vidéos sont disponibles sur vimeo : <https://vimeo.com/865868845?share=copy>)

- **Généralités sur les Ordures Ménagères.** La poubelle « classique » est chère et polluante. **Trier à la maison** les différents types de déchets entraîne une vraie économie sur la gestion des ordures ménagères.
- **Explication du fonctionnement d'un composteur.**
Le terrain doit être plat et en terre, dans l'idéal sous un arbre qui perd ses feuilles (= été à l'ombre et l'hiver le soleil chauffe pour que ça travaille bien).
L'installation se fait avec une ligne de 3 bacs.
Le bac du milieu sert à accueillir les déchets de cuisine. Celui de gauche sert à stocker les copeaux de bois que l'on met par-dessus chaque apport. Le troisième sert à basculer le compost tous les 6 mois pour le laisser en maturation.
Avec cette méthode, l'ensemble ne produit aucune odeur (exemple à St Martin le composteur est collé à la cuisine communale).

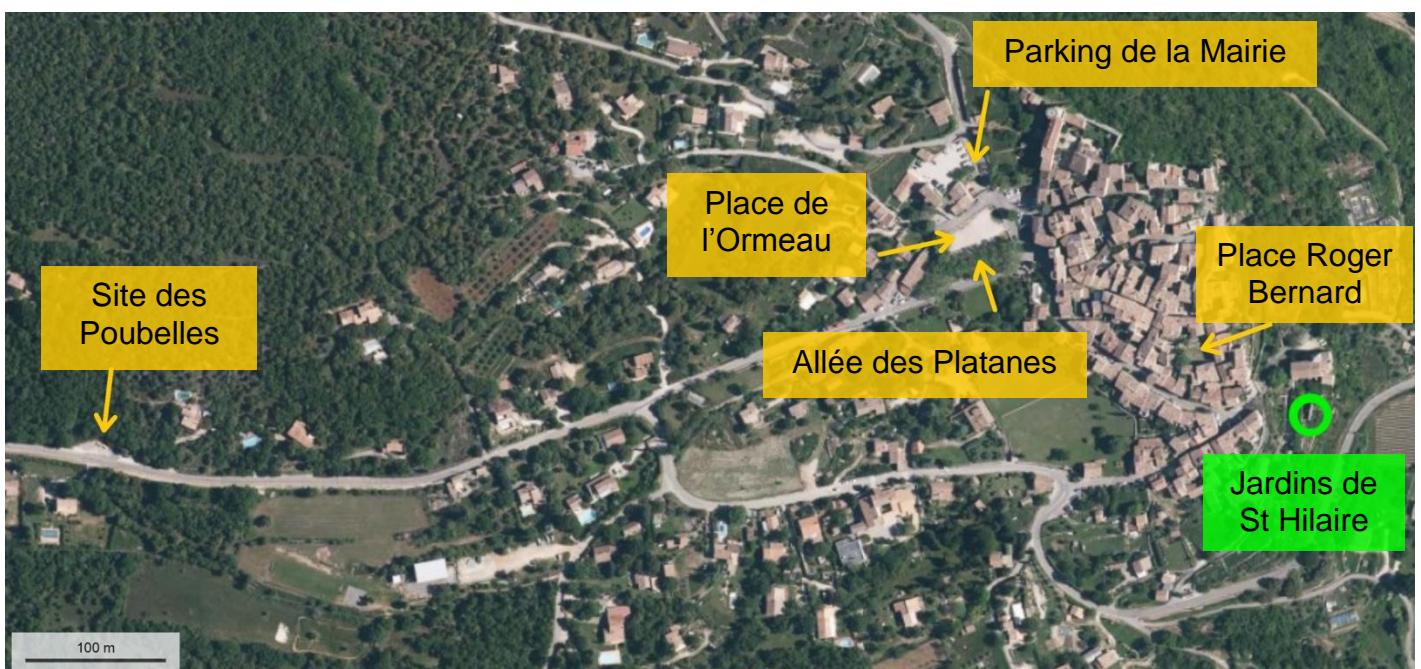
- Réponses aux questions :
 - quels **copeaux de bois** et qui va les fournir ? A vérifier si les plaquettes forestières pour les chaufferies peuvent être utilisées. Sinon des communes s'équipent de broyeur à végétaux et ces broyats sont parfaits. Par exemple Roussillon produit beaucoup de broyat et on pourrait leur en récupérer.
 - **la dimension des bacs** ? chaque bac fait 1m x 1m x 1m de haut, et il est en bois. Assez gros pour 15 à 20 foyers. Si besoin on peut rajouter un bac de maturation. Ces bacs sont entièrement pris en charge par le Sirtom.
 - **Qui s'en occupe** ? les référents de site. Cela peut être des agents techniques et/ou des bénévoles. Une formation gratuite est offerte par le Sirtom. Tous les 6 mois, on bascule le bac du milieu dans celui de droite, on peut le faire autour d'un évènement qui permet de réunir les habitants, voir l'évolution du compost. M. Bout sera présent et échangera en apportant des conseils. On récupère le compost mûr pour le mettre dans des jardinières.
 - Faut-il **préparer les déchets** ? C'est mieux, par exemple si on a un grand légume ou fruit en entier qui est abîmé, on peut le couper en plusieurs morceaux. Ou broyer les coquilles d'œufs.

2^{ème} partie : Comment choisir de les installer et où ?

Cette seconde partie a été animée par les échanges et réflexions collectives. Des propositions ont été faites, et par la suite un petit groupe a fait le tour du village pour étudier les différents cas.

Dans le principe un deuxième rdv, en lien avec la commission « vie du village », permettra de continuer à discuter et à entendre tout le monde, pour faire le point des avantages et inconvénients des sites potentiels.

4 lieux ont été évoqués (pendant le rdv et suite aux échanges), et un lieu qui fonctionne déjà depuis 3 ans (à l'entrée des jardins partagés de St Hilaire) :



Pour l'instant, aucun emplacement n'a été décidé.

L'objectif est de trouver un lieu ombragé l'été, sans trop de vis-à-vis des habitations, facilement accessible, et qui ne gêne pas les autres manifestations de la commune. Bien entendu, ce lieu s'adressera essentiellement aux habitants qui ne possèdent pas de jardin pour installer leur propre composteur, donc en priorité aux habitants « intra-muros ».

Les Viensois seront invités à se réunir à nouveau pour faire le tour des lieux et exprimer leur réflexion :

**Vendredi 17 novembre à 17h30,
Départ place de l'Ormeau, et arrivée à Roger Bernard**

Ensuite une consultation citoyenne des Viensois permettra de connaître leur préférence de site. Finalement, le lieu sera **voté en Conseil Municipal** pour validation.

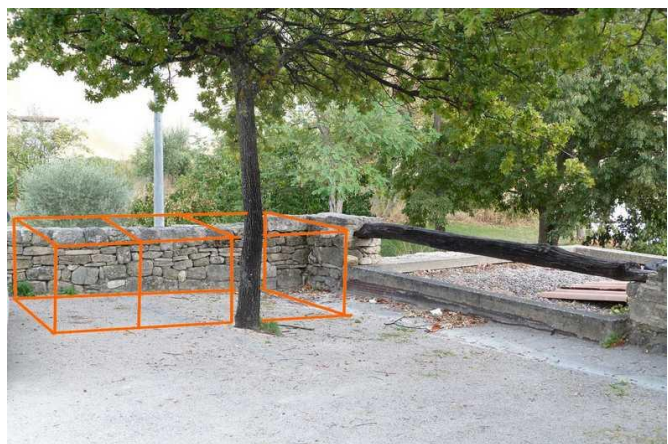
Voici le résumé des avantages et inconvénients des 4 lieux recensés pour l'instant, dans le but de réfléchir aux plus pertinents d'entre eux.

Parking de la Mairie :



Avantages

- Proche, accessible à pied et en voiture
- Zone à l'ombre
- Loin d'habitations
- Près de deux lieux publics (Mairie, Salle Jeanette Roux)



Inconvénients

- Accès à forte pente ou par escaliers
- Décrouter le goudron pour retrouver la terre

Place de l'Ormeau :

Cette grande place possède beaucoup d'atouts : elle est très facile d'accès, elle a des zones à l'ombre, beaucoup d'espace, quasiment aucune habitation en vis-à-vis...

Et il y a aussi des inconvénients : beaucoup de fréquentation peut créer des mauvais tri des déchets, et il faut penser à partager l'espace avec les autres événements (barbecue, buvette, repas, spectacles,...), et même cela faciliterait le tri nécessaire des biodéchets lors de ces manifestations. Et il y a un côté intégration esthétique à gérer (murs de pierres, soldat inconnu,...).

3 endroits sont étudiés ici :



A l'entrée côté Beffroi :

Avantages

- Très proche, accessible
- Loin d'habitations
- Zone à l'ombre
- Tri facile des restes de repas lors des manifestations

Inconvénients

- Accès très fréquenté (risque de mauvais tri)
- Espace à partager avec les autres manifestations ou installations temporaires (barbecue, buvette, repas ...)



Dans le coin, vers l'armoire électrique :

Avantages

- Proche à pied
- Zone à l'ombre
- Lieu accessible mais pas surexposé aux passages
- Tri facile des restes de repas lors des manifestations

Inconvénients

- Espace à partager avec les autres manifestations ou installations temporaires (barbecue, buvette, repas ...)
- A proximité d'un grand mur aveugle d'une habitation
- Proximité Soldat inconnu à harmoniser



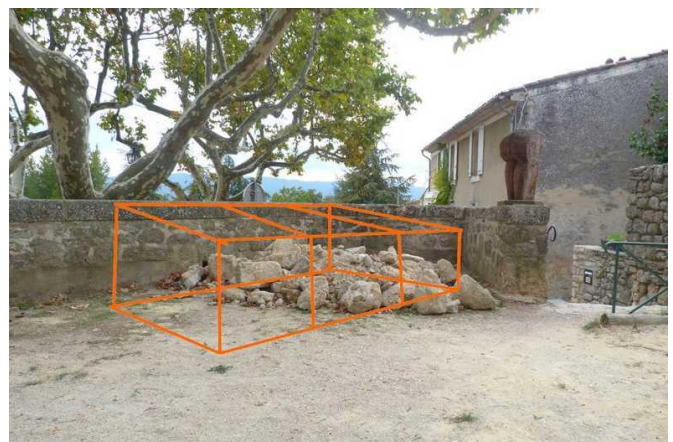
Dans le coin, vers les escaliers de la boulangerie :

Avantages

- Proche des commerces, accessible par la place ou l'escalier
- Zone à l'ombre
- Lieu facile d'accès mais pas surexposé aux passages
- Tri facile des restes de repas lors des manifestations

Inconvénients

- Espace à partager avec les autres manifestations ou installations temporaires (barbecue, buvette, repas ...)



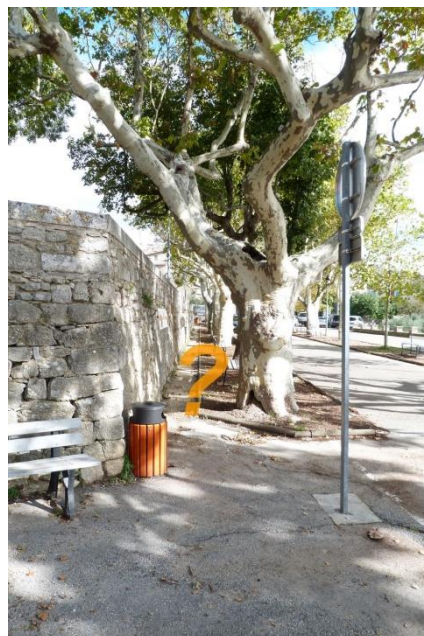
Allée des Platanes :

Avantages

- Proche des commerces, accessible à pied ou en voiture
- Zone à l'ombre
- Tri facile des restes de repas lors des manifestations

Inconvénients

- Accès très fréquenté (risque de mauvais tri)
- Espace à partager avec les autres manifestations ou installations temporaires (barbecue, buvette, repas ...)



Place Roger Bernard :

Cette place intérieure possède des atouts : elle est très facile d'accès et proche des lieux de vie, a des zones à l'ombre, beaucoup de végétation, ...

Et il y a aussi des inconvénients : des habitations bordent la place, il faut penser à partager l'espace avec les autres événements et manifestations, ...

L'installation de bacs serait très pratique surtout pour les habitants « intra-muros ».

2 endroits sont étudiés ici :



Terrasse du bas, près de l'escalier :

Avantages

- Proche des lieux de vie
- Zone à l'ombre
- Tri facile des restes de repas lors des manifestations

Inconvénients

- A proximité d'habitations
- Espace à partager avec les autres manifestations ou installations temporaires (barbecue, buvette, repas ...), simples promeneurs,...



3^e Terrasse en haut, à gauche après l'escalier :

Avantages

- Proche des lieux de vie
- Zone à l'ombre
- Tri facile des restes de repas lors des manifestations



Inconvénients

- A proximité d'habitations (mais faible vis-à-vis)
- Enlever des arbustes pour installer les bacs

Sortie du village, site des Poubelles :

Avantages

- Faible impact
- Lié aux autres tris (verre, emballages)



Inconvénients

- Obligation d'y aller en voiture
- La zone n'est pas respectée, avec un débordement de poubelles parfois (risque de mauvais tri)

Loïc Chapon, Référent Composteurs Villageois
*Mairie de Viens,
Octobre 2023.*